



Je voudrais indiquer quelques observations et propositions issues de l'expérience quotidienne à la Banque de France, dont le projet de loi de Finances signale qu'elle doit procurer 10 millions d'économies à l'État au titre de la restructuration de son réseau départemental.

## **Les missions de la Banque de France sont en expansion incessante depuis le passage à l'euro**

- la Banque de France est le premier producteur de billets en euros ;
- le volume des billets triés a fortement augmenté ;
- les succursales départementales de la Banque sont devenues le guichet du service public accueillant les citoyens qui, à un titre ou à un autre (pas seulement le surendettement), rencontrent des difficultés dans leurs relations avec le système bancaire ;
- la Banque a fortement développé ses études économiques, comme le constate l'évaluation indépendante dont elle vient de publier les résultats ;
- elle a considérablement enrichi sa production de statistiques sur le financement des entreprises, en particulier les PME et les TPE ;
- elle s'est engagée dans la médiation du crédit (341 169 emplois préservés ou confortés) ;
- sa mission au service de la stabilité financière s'est considérablement étendue avec la prise en charge, par le Secrétariat général de l'ACPR, du contrôle des assurances et des mutuelles, puis avec la préparation de l'Union bancaire.

Par-delà leur diversité, ces activités traduisent la cohérence de la mission fondamentale de la Banque : garantir la confiance des citoyens dans la monnaie. Elles se sont développées alors que les effectifs de la Banque ont baissé de 25 % en 20 ans.

## **Mais elles sont désormais menacées par la stratégie actuelle du gouverneur Noyer**

Cette stratégie consiste à afficher 2 500 suppressions d'emplois à l'horizon 2020. On constate aujourd'hui que cet impératif a été fixé sans aucune considération, ni des dégâts qui en résultent en matière de conditions de travail et de risques psychosociaux, ni des dégâts qui en résultent dans l'exercice du service public.

## **Les syndicats de la Banque unanimes ont formulé des propositions alternatives pour une autre stratégie : une Banque de France plus proche de ses usagers pour mieux répondre à leurs attentes**

### **Trois exemples concernent particulièrement les ministères qui participent à la réunion d'aujourd'hui**

*L'entretien de la monnaie fiduciaire : le billet n'est pas une marchandise !  
La sécurité et la fiabilité de la filière fiduciaire sont une affaire cruciale  
pour tous les citoyens : il en va de leur confiance dans leur monnaie*

Les syndicats de la Banque unanimes avaient demandé une table ronde associant tous les acteurs de la filière fiduciaire : Banque de France, sociétés de transport de fonds, profession bancaire, commerce et, bien sûr, pouvoirs publics (Finances, Intérieur, Transports).

Le gouverneur a refusé et il a préféré s'entendre dans la plus grande discrétion avec la direction de la société Brink's pour mettre en place une réduction drastique des implantations géographiques des caisses de la Banque et des centres forts des convoyeurs de fonds.

Le ministère de l'Intérieur, que nous avons rencontré au printemps 2013, s'est plaint à cette occasion de l'opacité de la Banque de France en matière de sécurité des opérations fiduciaires.

Cette stratégie est en train d'échouer : la Banque n'a pas aujourd'hui les moyens de mettre en adéquation ses moyens et la localisation des billets à trier.

Il y a donc urgence à procéder à une évaluation publique de la situation de la filière, avec tous les acteurs, y compris les salariés, pour mettre en place les choix technique et la géographie des implantations des acteurs, afin de garantir la sécurité et la fiabilité de la filière fiduciaire.

C'est ce que nous avons dit avec force le 23 septembre à Lyon, à l'occasion de la sortie du billet de 10 euros, lors des premières *rencontres fiduciaires* organisées par notre fédération avec la fédération CGT des banques et assurances et avec la fédération des Transports. Les ministres seront sollicités dans les prochains mois sur les suites de cette initiative.

### ***L'action de la Banque dans les entreprises***

L'analyse des comptes, de la stratégie et du financement des entreprises par les succursales départementales de la Banque de France est au cœur de la politique monétaire puisqu'elle a pour résultat une cotation qui détermine quels crédits pourront être refinancés ou non par l'Eurosystème dans le cadre des opérations de politique monétaire décidées par le Conseil des gouverneurs de la BCE.

Le projet du gouverneur Noyer consiste à concentrer en une trentaine de centres régionaux le traitement des dossiers d'entreprises. On reconnaît là une inspiration similaire à celle de la réforme territoriale qui tend à éloigner le service public des citoyens.

Des chefs d'entreprises se trouveront donc dans la situation ubuesque où ils disposent dans leur département d'un interlocuteur qui connaît bien leur entreprise mais où leur dossier sera étudié par un autre service, à la capitale régionale. Mais s'ils veulent contester leur cotation, ce ne sera pas auprès du responsable qui aura étudié le dossier mais auprès de leur directeur local de la Banque de France... Cette perspective est tellement absurde que nous avons obtenu qu'un certain pourcentage de dossiers – mais personne n'est capable de nous dire quel pourcentage – continueront d'être traités sur place. La solution raisonnable consisterait à confirmer le principe du traitement des dossiers dans le département où ils ont été déposés mais la direction de la Banque s'y refuse pour l'instant. Elle avance pour cela deux arguments :

- l'introduction de nouvelles technologies informatiques : mais, à l'ère du Web, la numérisation des dossiers d'entreprises doit pouvoir servir à faire des gains d'efficacité en rapprochant de l'utilisateur le traitement des dossiers, et non en l'en éloignant ;
- l'adaptation de la géographie de la Banque à celle des réseaux bancaires. Ceux-ci ont tendu à centraliser les organes de décisions en matière de crédit il y a quelques années ; mais précisément, les chefs d'entreprise s'en plaignent et les banques commerciales commencent à en tenir compte en revenant à un processus de décision plus décentralisé.

Ces sujets sont cruciaux au moment où la BCE fait profondément évoluer les objectifs et les instruments de sa politique monétaire. Elle a constaté qu'il ne suffit pas d'inonder le marché interbancaire de liquidités comme elle l'a fait en décembre 2011 et février 2012 avec les *Long Term Refinancing operations* (« opérations de refinancement à long terme ») : il faut encore que le refinancement des crédits bancaires soit sélectif. C'est en principe l'objet des nouvelles *Targeted Long Term Refinancing Operations* (opérations de refinancement à long terme *ciblées*), lancées le mois dernier, qui visent à favoriser en priorité les investissements dans les PME.

Voilà 20 ans qu'à la CGT nous préconisons justement une autre sélectivité de la politique monétaire en fonction de critères économiques (création de valeur ajoutée dans les territoires), sociaux (emploi, formation) et environnementaux (économies de ressources naturelles pour pouvoir dépenser davantage dans le développement des êtres humains). Contrairement à ce qu'a dit M. Sapin en début de séance, cela concerne tout autant le financement des services publics que celui des entreprises : par exemple, financer aujourd'hui des emplois d'enseignants, c'est préparer, dans dix ans, lorsque leurs élèves commenceront à travailler, la création de nouvelles richesses. C'est donc un investissement qui mérite d'être financé par création monétaire !

Ce serait un moyen d'assainir profondément le financement de nos économies, en s'appuyant, comme l'a souligné Patricia Tejas, sur BPI France et sur la Banque européenne d'investissements. Cela vaudrait mieux que de préparer de nouvelles catastrophes financières en développant la titrisation des crédits aux PME comme on a provoqué il y a dix ans, aux Etats-Unis, la catastrophe des crédits immobiliers *subprime* titrisés.

J'ai gardé un vif souvenir du débat très riche que nous avons eu en 2006 avec Michel Sapin, lors du débat organisé à Montreuil par notre fédération des Finances sur le financement des PME. Nous souhaitons poursuivre ce débat et c'est pourquoi nous invitons les ministres à notre rencontre du 15 octobre prochain, à Toulouse, sur le thème : quel rôle de la Banque de France pour revitaliser l'emploi et l'économie de nos territoires ?

### ***La supervision bancaire, le MSU et le MRU***

La préparation dans la hâte, avec l'intervention du cabinet privé américain Oliver Wyman, de l'examen de la qualité des actifs des banques, des *stress tests*, de la mise en place des équipes de supervision dirigées par la BCE, du mécanisme de résolution unique... a occasionné un stress intense dans les équipes des banques comme dans les équipes de l'ACPR. Mme Nouy, présidente du conseil de supervision au sein de la Banque centrale européenne, a d'ailleurs pris soin, dans son article des *Echos* paru jeudi dernier, de rappeler qu'après tout cela elle ne peut même pas garantir qu'il n'y aura pas de faillite bancaire...

Oui bien sûr, il y aura de nouvelles crises bancaires. En réalité, compte tenu de l'état du dispositif, la question qui se pose est tout simplement celle de l'existence même d'un système de supervision opérationnel en France.

### **Cet exemple permet de souligner un enjeu central pour toutes les missions de la Banque, comme pour celles du ministère : le statut des personnels.**

Le personnel de la Banque est régi par un statut de nature réglementaire qui ressemble à celui de la Fonction publique tout en étant distinct.

Nous avons noté avec attention, et avec vigilance, les propos que M. Sapin vient de tenir sur la nécessité du statut de la Fonction publique car il s'agit ici, en effet, du service public, de son indépendance vis-à-vis des pressions de toute sorte, et on sait combien elles sont fortes lorsqu'il s'agit d'argent.

On a surtout pu constater que la mise en cause insidieuse du statut public – avec les efforts répétés pour mettre en concurrence des agents titulaire avec des personnels à statut plus ou moins précaires, à la Banque de France comme ailleurs – est aujourd'hui reconnue comme l'un des facteurs de risques majeurs dans la vie des services de notre institution.

C'est pourquoi, comme l'a déclaré la secrétaire générale de la fédération de Finances, nous sommes très vigilants sur tout ce qui concerne la défense et le développement des statuts du personnel, à travers la reconnaissance des qualifications par un nouveau droit à la promotion pour tous ceux qui le souhaitent.

Ainsi, à la Banque de France, nous préconisons la création d'une école de formation professionnelle, à l'instar de ce qui a fait ses preuves dans les administrations de Bercy.

Autre enjeu important, nous nous félicitons que le Conseil des gouverneurs de la BCE s'apprête à décider la création d'un pôle public d'impression des billets, permettant le développement de l'imprimerie de Chamalières et celui de la papeterie fiduciaire de Vic-le-Comte avec une modernisation de son outil de travail que nous réclamons depuis des

années. Mais nous contestons la tentative de création d'un statut 100 % privé des futurs salariés de cette papeterie, *via* un processus de filialisation.

En un mot, nous ne nous contentons pas de critiquer les politiques actuellement suivies. Nous allons plus loin : nous voulons un vrai service public de la monnaie, dans toute l'Europe, et non pas une banque centrale *low cost*.